

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL

De la séance du conseil municipal du 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 20 juin 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER,

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	20
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

DISS François, WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, GELDREICH Angèle, DEBUS Bruno, KOST Véronique, PFRIMMER Jean-Marc, SUSS Jean-Marc, METZ Christa, GASSET Audrey, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, BECKER Valérie, BIENFAIT Laure

Absent excusé avec pouvoir	3
-----------------------------------	----------

M. KALLENBACH Jean-Marie donne pouvoir à M. HELMER Fernand

M. JUNG Albert donne pouvoir à M. KREBS Jean-Claude

Mme LUX Sandrine donne procuration à Mme MERINO Esther

Absent excusé	0
----------------------	----------

Quorum : calcul du quorum : $22 : 2 + 1 = 12$

Avec 20 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et demande de rajouter un point à l'ordre du jour :
Motion de l'AMF. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point.

Puis le maire entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ)
4. Chasse – lot n°3 – agrément de l'héritière
5. Finances locales – souscription d'un emprunt
6. Finances locales – décision budgétaire modificative
7. Cimetière – adoption du règlement et de tarifs complémentaires
8. Environnement - nid de cigogne
9. Jeunesse – modification des horaires d'ouverture du périscolaire.
10. Domaine public – concession pour la fibre optique
11. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
12. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
13. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
14. Rapport d'activité 2013 de la halte garderie
15. Motion de l'AMF
16. Informations et questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 a été transmis le 4 juin 2014 et n'a fait l'objet d'aucune observation écrite.

Aucune observation orale n'est formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès verbal du 22 mai 2014 puis procède à sa signature.

2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire.

Le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au maire ont participé :

❖ Municipalité (Maire et Adjoint)

- Réunion hebdomadaire le mardi à 19h

❖ Réunion des Commissions communales

- Commissions réunies : 18 juin : présentation de l'étude du CAUE concernant la nouvelle maison de l'Enfant
- Finances : 11 juin, 19 juin
- Urbanisme : 3 juin, 24 juin
- Communication : 2 juin, 19 juin
- Appel d'offres : 27 mai, 30 mai, 4 juin, 6 juin

❖ Ecoles

- Ecole maternelle : conseil d'école le 20 juin
- Ecole élémentaire :
« Extension et réhabilitation de l'école, rue principale »
Réunions de chantier tous les mercredis matins,
Réunion avec les experts des assurances suite à l'effondrement du mur : 24 juin
Conseil d'école le 24 mai

❖ CCAS

- 25 juin : réunion d'installation du conseil d'administration

❖ Réunions à l'Installation de Stockage De Déchets Non Dangereux (ISDND)

- Réunion mensuelle : 3 juin

❖ DIVERS

- 24 mai : réunion au CG67 avec tous les maires du département
- 24 mai : fête de l'école maternelle au Millenium
- 24 mai : concert à l'église catholique pour le Triangle d'Afrique avec Alain CHRISTOPHE
- 26 mai : réunion à Epinal sur le contrôle de la qualité de l'air intérieur
- 29 mai : inauguration de l'exposition Eco-Home d'Alsace du Nord à Haguenau
- 2 juin : rendez-vous avec Mme LEMMEL du Conseil Général
- 5 juin : A.G. de l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord
- 11 juin : réunion de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin à Strasbourg
- 14 juin : réunion de l'Electricité de Strasbourg à la maison de la Région à Strasbourg
- 16 juin : Visite du chantier de l'école élémentaire par l'amicale des maires du canton de Haguenau et de Mme la Sous Préfète
- 17 juin : AG de l'OLGA à la maison de la Région à Strasbourg
- 18 juin : réunion avec M. GEHIN du service de Protection Social/Handicap du CDG 67 et M. NIEDERGANG de CAP EMPLOI
- 19 juin : réunion d'information de la Poste à Sélestat
- 19 juin : réunion d'information et de présentation du GNV (Gaz Naturel Véhicule) à Erstein
- 20 juin : A.G. de l'ASC GALLIA
- 21 Juin : cérémonie d'ouverture du Relais pour la Vie à Weyersheim
- 21 juin : fête de la musique à Weitbruch
- 26 juin : Réunion à la gendarmerie de HAGUENAU

2/2. Délégations du Conseil Municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés Publics

Ecole maternelle – sécurisation et parking :

- Lot n° 1 voirie : entreprise TRABET pour un montant de 48.360 € HT
- Lot n°2 clôture : entreprise DIRICKX pour un montant de 30.566,67 € HT (inclus l'option de la motorisation du portail)

Ecole élémentaire rue principale - avenants

Voir tableau en annexe

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières : Néant

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
06/06/2014	M. Roger FAULLIMMEL 32 rue de l'Eau 67500 WEITBRUCH	Appartement 12b rue des Framboises WEITBRUCH	10	132/34	0.4769	Mme Brigitte MONTIGNY 9d rue du Fossé Hans 67370 PFETTISHEIM	OUI	10/06/2014

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ)

❖ Réunions à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

<u>Conseil communautaire</u> :	23 juin
<u>Bureau</u> :	23 juin
<u>Commission d'appel d'offres</u> :	23 juin
<u>Commission tourisme</u> :	4 juin
<u>Commission des Fiances</u> :	23 juin
<u>Divers</u> :	13 juin : réunion de présentation de la CCBZ 24 juin : réception des travaux du lotissement Hornleiss

Le maire précise que :

La CCBZ prendra également en charge en 2014, la part des communes membres du FPIC pour un montant de 83.028 € soit un total de 146.105 €.

Micheline BLANCK remercie toutes les personnes qui ont participé au Relais pour la Vie, la manifestation était réussie.

❖ Réunion du SMITOM

Le 23 juin à Schweighouse

4. CHASSE - lot n°3 - agrément de l'héritière

Le maire expose,

M. Jung Marcel, locataire du lot de chasse n°3, est décédé le 18 avril 2014.

Conformément à l'article 25.2 du cahier des charges, les héritiers sont substitués de plein droit au contrat de location de chasse sous réserve d'être agréés par le conseil municipal.

Selon l'attestation du notaire, l'héritière est :

- Madame Linda Mathilde JUNG, née le 19 mars 1956 à Strasbourg, domiciliée 66 rue Principale 67240 GRIES

Le conseil municipal,
Vu le cahier des charges,
Vu les pièces produites,

DECIDE à l'unanimité

- De donner son agrément à Mme Linda Mathilde JUNG pour le lot de chasse n°3
- De demander au maire d'établir un avenant au contrat de bail

5. Finances locales - souscription d'un emprunt

Afin de financer l'extension et la réhabilitation de l'école rue principale, il y lieu de souscrire un emprunt.

Cinq établissements ont été consultés, la commission des Finances a examiné les propositions le 19 juin.

Le tableau récapitulatif des offres est distribué séance tenante.

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui récapitule les offres reçues et fait part de la proposition de la commission des finances.

Cette dernière propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant total de 1.500.000 € : 990.000 € à taux fixe de 2.76 % sur 20 ans (BEI HQE) et 510.000 € au taux fixe de 2,67 % sur 10 ans.

M. François DISS précise qu'un taux plus favorable à ce jour était proposé par la CDC mais indexé sur le Livret A, qui demeure quand même variable.

Par ailleurs, avant de souscrire le crédit relais, elle propose de voir l'évolution des paiements d'ici la fin de l'année.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les divers exposés,

Vu l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire rue principale,

Vu les cinq offres sollicitées auprès des établissements bancaires,

DECIDE à l'unanimité

- De souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges aux conditions suivantes :

Montant	990.000 €
Durée	20 ans
Taux fixe	2,76 %
Frais de dossier	0,10 %
Echéance	trimestrielle

Montant	510.000 €
Durée	10 ans
Taux fixe	2,67 %
Frais de dossier	0,10 %
Echéance	trimestrielle

- D'autoriser le maire à signer le contrat et toutes les pièces correspondantes
- De préciser que la dépense est inscrite au BP 2014.

6. Finances locales – décision budgétaire modificative

Dans le cadre de l'opération « Extension et réhabilitation de l'école élémentaire, rue principale », des avances ont été consenties à certaines entreprises conformément au CCAG.

Il y a lieu de régulariser ces avances par des écritures comptables au chapitre 041.

Le maire propose de voter 100.000 € sur le chapitre globalisé (d'ordre) Opérations patrimoniales :

- En dépenses à l'article 21312
- Et en recettes à l'article 238

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- De voter 100.000 € en dépense à l'article 21312 (chap. 041)
- De voter 100.000 € en recette à l'article 238 (chap. 041)

7. Cimetière – adoption du règlement et de tarifs complémentaires

Une proposition de règlement du cimetière a été examinée par la commission urbanisme et a été transmise par mail.

A ce jour, la commune ne dispose pas de règlement du cimetière.

Après adoption, il sera notamment affiché sur place avec le plan du cimetière.

Brigitte STEINMETZ demande qu'il soit indiqué dans l'article 37 de manière plus précise que le matériau utilisé pour les abords des tombes par les entreprises et les particuliers, ne peut être que les gravillons mis en place par la mairie.

Par ailleurs, la commune a fixé le tarif pour la concession du columbarium au prix de 1.200 € pour 15 ans (4 urnes). Il y a lieu de fixer éventuellement un tarif pour le renouvellement de la concession.

La commission propose de fixer le tarif pour le renouvellement d'une concession du columbarium à 600 €/15 ans.

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter le règlement du cimetière avec l'article 37 rectifié (en annexe),
- De fixer à 600 €/ 15 ans le renouvellement d'une concession du columbarium.

8. Environnement - nid de cigogne

Le maire expose,

Si la commune désire garder le nid de cigognes, qui est sur un poteau électrique en béton, nous pouvons demander à ES de mettre en place une corbeille en acier quand les cigognes seront parties moyennant une participation financière de l'ordre de 800 €.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- De charger le maire de faire la demande à l'ES pour la mise en place d'une corbeille en acier pour le nid de cigogne
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires.

9. Jeunesse – modification des horaires d'ouverture du périscolaire.

Le maire expose,

Suite à l'instauration des nouveaux rythmes scolaires, les horaires d'ouverture du périscolaire sont adaptés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

La question de l'ouverture du mercredi se pose puisqu'il y aura école de 8h à 11h00.

Résultat de l'enquête qui a été réalisée auprès des parents qui utilisent les services du périscolaire :

- 11 enfants viendraient tous les mercredis de 11h00 à 18h30
- 5 enfants viendraient un mercredi sur deux de 11h00 à 18h30
- 2 enfants viendraient tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- 1 enfant viendrait tous les mercredis de 11h00 à 12h00 + le repas

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE à l'unanimité

- De demander à l'AGF l'ouverture du périscolaire le mercredi de 11h à 18h30.
- De charger le maire de réaliser les démarches nécessaires.

10. Domaine public – concession pour la fibre optique

Le maire expose,

En 2006, une liaison fibre optique a été réalisée entre Bischwiller, Gries et Haguenau. Elle passe sur le ban communal de Weitbruch et notamment en forêt. Voir plan ci-joint.

Par délibération du 29 juin 2006, le conseil municipal avait :

- approuvé les travaux sur le ban communal,
- autorisé le maire à signer une convention d'occupation privative du domaine public avec EST VIDEOCOMMUNICATION,
- arrêté les tarifs pour la redevance : 0,0022684 € par mètre linéaire de gaine ou câble et 17,88 € /m² pour l'emprise au sol pour des ouvrages (chambres de tirages).

Bien qu'un projet de convention fût transmis, il n'a jamais été signé et aucun versement n'a été réalisé.

Depuis 2010, le dossier a été repris ; il est proposé de confier à l'ONF la rédaction de la convention.

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE à l'unanimité

- a. De confier la rédaction de la convention à l'ONF,
- b. De préciser que les frais de dossier d'un montant de 420,00 € TTC sont à la charge du concessionnaire, la Société NC NUMERICABLE, Société par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros ayant son siège social 10 rue Albert Einstein à Champs sur Marne (77420), immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 400 461 950 représentée par son Président Monsieur Eric Denoyer.
- c. De fixer le barème de la redevance annuelle comme suit :
 - 1€/ml/fourreau - le linéaire existant est de 3530 mètres avec deux fourreaux,
 - 150 € par chambre - deux chambres sur le territoire de Weitbruch,
- d. De préciser que ces tarifs seront actualisés sur l'indice du coût de la construction
- e. De préciser que le versement sera rétroactif au 1^{er} juin 2006,
- f. De préciser que la durée de la convention est de 9 ans
- g. D'autoriser le maire à signer la convention.

11. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le conseil municipal prend connaissance du document et en prend acte.

12. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le conseil municipal prend connaissance du document et en prend acte.

13. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend connaissance du document et en prend acte.

14. Rapport d'activité 2013 de la halte garderie

Le conseil municipal prend connaissance du document et en prend acte.

15. Motion de l'AMF

Le maire informe le conseil que par courrier du 12 juin 2014, l'Association des Maires de France (AMF), soumet au conseil municipal une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF concernant la diminution des concours financiers de l'Etat d'ici 2017.

Le maire donne lecture de la motion :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Weitbruch rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Weitbruch estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Weitbruch soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver son soutien à l'AMF dans le cadre de la motion ci-dessus,
- De charger le maire de transmettre ladite motion à l'AMF.

16. Informations et questions diverses

Information :

- Le maire informe les conseillers qu'il a nommé 4 membres extérieurs au CCAS Mesdames BIENFAIT Liesel, HUSS Julie, KAPFER Cindy, RAOULT Elisabeth

Par ailleurs, le CCAS réuni le 25 courant, a décidé pour la fête des séniors d'inviter à partir de 2014, les personnes à compter de 70 ans et non plus 65 ans comme jusqu'à présent.

Dates à retenir :

- Lundi 30 juin à 14h30 : réception pour le départ à la retraite de Gabrielle BAUER
- Mercredi 2 juillet à 19h30 : réunion d'information POS, PLU, PLUI
- 13 juillet : festivités pour la fête nationale
- Jeudi 4 septembre : réunion du conseil municipal

Divers :

- Mme MERINO soulève un problème d'éclairage dans la rue des mûres
- Jean-Marc SUSS demande si un garde forestier a été nommé.
Jean-Claude KREBS précise que la nomination a été faite il y a quelques jours et que la personne demandait à avoir la clé de la maison forestière avant le 1^{er} septembre pour pouvoir y réaliser quelques travaux. Le district qu'il aura en charge sera également agrandi, et une réunion avec l'ensemble des communes sera organisée pour se coordonner sur l'ensemble des points et notamment pour la participation de la mise à disposition de la maison forestière.

Le maire clos la séance à 22 heures 00 minutes.

Lu et approuvé :

HELMER Fernand	BLANCK Micheline	HENRION Damien	STEINMETZ Brigitte
KREBS Jean-Claude	GOTTRI Jean-Claude	KALLENBACH Jean-Marie Excusé pouvoir à Fernand HELMER	DISS François
WOLFF Germain	RIEHL Brigitte	GELDREICH Angèle	DEBUS Bruno
KOST Véronique	PFRIMMER Jean-Marc	SUSS Jean-Marc	METZ Christa
LUX Sandrine Excusée pouvoir à Esther MERINO	GASSET Audrey	MERINO Esther	FAULLIMMEL Eddy
BECKER Valérie	JUNG Albert Excusé pouvoir à Jean-Claude KREBS	BIENFAIT Laure	